

Le 7 juin 2019

[Traduction]

Contrats du gouvernement

M. D. Landry : Monsieur le président, le premier ministre a accusé hier la députée de Moncton-Sud de fournir des renseignements inexacts à la Chambre quand elle a affirmé que le conseiller spécial de ce dernier avait été payé 212 750 \$ pour la période allant du 18 décembre dernier au 18 mars de cette année. Voilà le chiffre que son cabinet nous a fourni par suite de la motion portant dépôt de documents. Le premier ministre peut-il nous dire si le chiffre fourni par suite de la motion portant dépôt de documents est exact?

L'hon. M. Higgs : Oui, Monsieur le président, je peux vous dire que le chiffre n'est en fait pas exact, puisque le montant payé à ce jour s'élève à 80 000 \$. Ce montant comprend même les dépenses de transition qui remontent à l'automne ; voilà donc le montant. De plus, le plafond salarial est en fait moins élevé que le montant mentionné ; je ne suis donc pas sûr d'où vient ce montant.

Toutefois, je pense à un autre montant dont nous devrions parler. Je veux parler de l'homme qui a coûté 1 million de dollars au gouvernement libéral, Monsieur le président, en la personne de Len Hoyt. Monsieur le président, M. Hoyt a reçu 1 million de dollars — 1 million de dollars —, et un autre homme a reçu 960 000 \$, Monsieur le président. Vous savez, c'est assez stupéfiant.

Vous savez, l'opposition veut étudier la question, Monsieur le président. Je veux voir les dossiers, car je pense à trois personnes. Ce sont trois personnes aux compétences particulières qui contribuent au changement au sein du gouvernement et au recrutement d'employés de talent dans la fonction publique, et non pas trois personnes qui cherchent simplement à suivre les voies libérales au sein du système. Nous améliorerons effectivement la prestation des services gouvernementaux, car les bonnes personnes travailleront ensemble, Monsieur le président. Les gens d'en face veulent parler de salaires. Ils veulent parler de dépenses. Comme je l'ai dit hier soir aux médias, le débat est lancé.

M. D. Landry : Monsieur le président, comment pouvons-nous nous fier aux propos du premier ministre quand il ne cesse d'avancer des chiffres différents? Pendant l'étude des prévisions budgétaires, il a dit qu'il avait demandé que le salaire de M. Youden s'élève à 185 000 \$. Est-ce exact ou non, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M. Higgs : Le salaire de Bob Youden est plafonné à 185 000 \$. C'est exact. C'est ce que le contrat stipule. Vous savez, contrairement à d'autres, je ne conclus pas de contrats dont les détails ne sont pas bien précis, Monsieur le président. De plus, le salaire est établi en fonction du travail réellement accompli ; il ne s'agit donc pas d'un semblant de travail pour lequel un salaire est versé et voilà. Monsieur le président, je ne sais pas. Les gens d'en face ont soulevé



une question à propos de laquelle ils devraient obtenir plus de détails. Ils devraient vraiment se renseigner davantage, Monsieur le président.

Je sais que, si nous voulons examiner certaines des préoccupations et questions au sujet de l'argent dépensé, j'ai une autre liste de noms, Monsieur le président, que, à mon avis, nous diffuserons, mais pas en même temps. La diffusion au compte-gouttes est plutôt une bonne approche, Monsieur le président, car, chaque fois que les gens d'en face veulent inventer une histoire puis la multiplier par quatre en disant : Bon sang, nous avons fait une découverte... Pour ma part, je me suis rendu compte qu'un homme avait coûté 1 million de dollars au gouvernement, et c'est un fait, Monsieur le président. Je sais que quelques autres personnes logent à la même enseigne. D'ailleurs, nous n'avons pas encore fait la lumière sur le bureau régional à Saint John. À quoi l'argent du gouvernement a-t-il servi, Monsieur le président? Le bureau a été doté en personnel à l'aide de l'argent du gouvernement et mis en place pour une raison politique, c'est-à-dire pour préparer les élections.

Voulons-nous vraiment passer notre temps à parler de la question ou voulons-nous vraiment nous occuper des enjeux qui sont importants pour le Nouveau-Brunswick?

M. D. Landry : Monsieur le président, sommes-nous sûrs que M. Youden, l'ancien collègue du premier ministre chez Irving, n'est pas payé d'avance pour son travail, puisque 185 000 \$ plus la TVH représente 212 750 \$? Si tel est le cas, qui est payé à l'avance pour un travail qui sera peut-être fait, Monsieur le président?

L'hon. M. Higgs : Et voilà, Monsieur le président. Vous voyez. Hier, les gens d'en face ont pris un contrat disposant d'un plafond, puis l'ont multiplié par quatre. Vous en souvenez-vous? Il était question de multiplier la somme par quatre ; alors qu'en sera-t-il à la fin de l'année?

Non seulement les gens d'en face se trompent concernant le montant actuel, qui est de 80 000 \$, mais le plafond à la fin de l'année sera de 185 000 \$. Les dépenses seront peut-être de l'ordre de 20 000 \$ ou de 15 000 \$. Je ne sais pas, mais le salaire maximal est là dans le contrat, Monsieur le président ; il n'y a donc pas de confusion possible à cet égard. Nous pouvons affirmer très clairement, de façon très précise et exacte, que le plafond salarial est de 185 000 \$, Monsieur le président. Nous agissons ainsi, car nous ne dépensons pas l'argent sans compter.

Cependant, lorsque j'amène dans le système une personne d'un tel calibre, qui jouit d'une telle reconnaissance au sein de la collectivité — tant dans le milieu des affaires que dans sa collectivité — et à l'échelle nationale pour le travail qu'il a accompli personnellement et pour d'autres, savez-vous quoi? Je veux que des personnes comme celle-là nous aident à bâtir le Nouveau-Brunswick. Voilà la raison de sa présence, Monsieur le président.

M. D. Landry : Monsieur le président, pourquoi M. Youden n'est-il pas payé comme tout fonctionnaire qui est soumis à certaines règles? Étant donné que le premier ministre se plaint du fait que des fonctionnaires prennent des congés de maladie, pourquoi Bob Youden



bénéficie-t-il d'un traitement spécial? Le premier ministre acceptera-t-il de rendre publiques les conditions énoncées dans le contrat de M. Youden? Ce dernier doit-il se présenter au travail comme toute personne ordinaire? Doit-il suivre les mêmes règles que les autres employés, Monsieur le président?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, comme je l'ai dit, il ne s'agit pas d'un contrat habituel. Le contrat ne consiste pas à travailler de 8 h à 17 h. Il s'agit d'un contrat où la personne vient passer du temps ici. Nous discutons beaucoup par téléphone, nous nous envoyons des notes et nous échangeons constamment à propos de diverses questions. L'idée, c'est quand il vient travailler, il facture un nombre d'heures en fonction du temps qu'il a consacré à ses tâches. Je sais pertinemment que le nombre d'heures qu'il travaille dépasse largement le nombre d'heures qu'il passe ici, mais cela n'a pas d'importance puisque son salaire est plafonné. Il touche un salaire plafonné afin de protéger les gens du Nouveau-Brunswick, Monsieur le président.

Je pourrais évoquer une autre personne qui a coûté 960 000 \$, soit une autre personne qui a coûté 1 million de dollars, Monsieur le président, et il y en a deux ou trois autres. Il y a l'ancien directeur général responsable du pont. Nous pourrions en parler, Monsieur le président. Nous pourrions ensuite parler du nombre de bureaux au Cabinet du premier ministre. Vous devriez venir voir tous les bureaux vides. Je ne sais pas qui occupait ces bureaux ni ce que ces personnes faisaient, mis à part de la distribution de nature politique, Monsieur le président.

Fracturation hydraulique

M. McKee : Je pose ma question à la procureure générale. Croit-elle que le gouvernement actuel a respecté son obligation de consulter les membres des Premières nations au sujet de sa décision de permettre la fracturation hydraulique dans la région de Sussex?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : D'abord, je veux remercier le député d'en face de la question. Voilà un certain temps que j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre pour répondre à des questions. On m'a dit à maintes reprises que, à titre de procureure générale, il était rare de pouvoir prendre la parole pour répondre à des questions ; je lui en suis donc très reconnaissante.

Je crois que la question que le député d'en face a posée avait trait à la consultation. Comme il le sait, la consultation est un processus continu. Merci.

M. McKee : Monsieur le président, comme la ministre le sait très bien, la Cour suprême du Canada a statué à maintes reprises que, dans des causes comme celles qui concernaient la nation haïda, Rio Tinto et la Première nation crie Mikisew, l'obligation de consulter « prend naissance lorsque la Couronne a connaissance, concrètement ou par imputation, de l'existence potentielle du droit ou titre ancestral et envisage des mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur celui-ci ».



L'obligation s'étendrait aux décisions du Cabinet comme celles que nous voyons ici. Le premier ministre a dit que l'obligation de consulter était vague. Les gens en question ont parlé d'avoir pris un café. Ni cela ni les mesures comme celles qui, selon la ministre, sont en cours n'assurent le respect de l'obligation de consulter. Le premier ministre parle maintenant d'obtenir des investissements de 77 millions de dollars. Quand le gouvernement mènera-t-il des consultations?

À la lumière de ce qui précède, la ministre conviendrait-elle que le gouvernement actuel n'a pas respecté son obligation juridique de consulter dans le cas en question?

L'hon. M. Stewart : Je remercie le député d'en face de la question. L'important, c'est d'éclaircir certains éléments à ce sujet.

D'abord, le moratoire est toujours bien en place. Une exemption ministérielle n'a permis de lever le moratoire que sur une petite parcelle de terrain au Nouveau-Brunswick.

Notre gouvernement reconnaît les droits ancestraux des Autochtones et leurs droits issus de traités. Notre gouvernement croit que chaque fois qu'il y aura des répercussions sur la chasse, la pêche et la cueillette, il doit toujours consulter les Premières nations. Nous espérons d'ailleurs pouvoir créer un partenariat avec elles. Notre gouvernement veut travailler avec les Premières nations ; elles connaissent la plus forte croissance démographique du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que les Premières nations jouent un rôle clé dans notre économie et nous croyons aussi qu'elles jouent un rôle clé dans l'industrie en question. Nous travaillerons ensemble en menant des consultations exhaustives et sérieuses.

Campagne de financement politique

M. G. Arseneault : Le ministre de l'Environnement envoie aux gens des lettres les informant qu'il parcourra la province dans le cadre de ses fonctions. Dans la même lettre, il sollicite des dons pour le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick. Voici ma question : Pourquoi le ministre entreprend-il une tournée de financement politique payée par les contribuables?

L'hon. M. Carr : Monsieur le président, tous les partis politiques ont besoin d'argent. Tous les partis procèdent ainsi ; cela va de soi. Tous les partis envoient des lettres à leurs partisans.

Écoutez, je n'ai pas envoyé la lettre à partir de mon bureau ministériel, c'est-à-dire mon bureau du gouvernement. Elle a été envoyée par le Parti PC ; l'ancien premier ministre, Brian Gallant, a lui aussi envoyé un certain nombre de lettres aux gens de sa circonscription et à tous les gens du Nouveau-Brunswick qui avaient appuyé son parti lors des dernières élections, et M. Vickers le fera au cours des trois ou quatre prochaines années, peu importe la période où il sera chef du parti.



Monsieur le président, je ne crois pas qu'une erreur ait été commise. Il s'agit de financement politique. Nous le faisons tous. Nous continuerons tous de le faire. Je ne sais pas quoi dire d'autre au député. Il tente vraiment n'importe quoi aujourd'hui. Merci.

M. G. Arseneault : Merci, Monsieur le président. Le ministre signe la lettre à titre de ministre, et il s'agit d'un ministère pour lequel il a son mot à dire.

Monsieur le président, j'ai une question directe pour le premier ministre. Le premier ministre ne voit-il rien de mal d'un point de vue moral ou éthique au fait que le ministre se sert de son poste et mélange les affaires du gouvernement et le financement politique?

L'hon. M. Carr : Merci, Monsieur le président. Encore une fois, le député d'en face tente vraiment n'importe quoi. Les partis envoient des lettres. Le tout est conforme aux règles d'Élections Nouveau-Brunswick. Ces règles sont examinées très attentivement. Elles sont présentées à la Chambre avant l'adoption de modifications législatives, et nous suivons parfaitement le processus, Monsieur le président.

Ce que je n'arrive pas à comprendre ce matin, c'est pourquoi le chef de l'opposition ne condamne pas l'ancien premier ministre et ancien chef de son parti pour avoir engagé Jack Keir à Saint John et pour avoir pris de l'argent du Cabinet du premier ministre durant quatre ans afin de mener une campagne politique à Saint John en vue de remporter des sièges. D'ailleurs, cela n'a pas fonctionné. L'ancien premier ministre a remporté un siège par neuf voix, et ce, aux frais des contribuables, Monsieur le président. Le député d'en face aimerait-il expliquer cela?

[Original]

Télécommunications

M^{me} F. Landry : Monsieur le président, le gouvernement précédent avait lancé un projet très important pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Il s'agissait d'amener Internet haute vitesse dans tous les coins de la province. Comme vous le savez, il s'agit d'un outil essentiel, autant pour attirer les entreprises que pour les garder dans toutes les régions de notre province. Internet haute vitesse est également très important pour les activités telles que l'enseignement à distance ou encore pour que les élèves puissent, de la maison, suivre leurs cours, alors qu'il y a un plus grand nombre de jours de tempête.

Nous savons qu'un certain nombre de projets d'infrastructures ont été annulés ou retardés par ce gouvernement. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le projet de déploiement d'Internet haute vitesse dans toutes les régions rurales du Nouveau-Brunswick n'a pas été retardé?



[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Je demande ceci à la députée d'en face : Vous savez, quand vous dites que le déploiement d'Internet haute vitesse figurait sur votre liste de priorités, y a-t-il quelque chose qui n'y figurait pas? Je pense que tout y figurait, et, quand tout figure sur une liste de priorités, il ne s'agit plus d'une liste de priorités, Monsieur le président.

Toutefois, en ce qui concerne la question, je conviens qu'Internet haute vitesse pose problème. Nous travaillons avec Rogers et Aliant, et nous discutons de la perspective d'ensemble et de leurs contrats, et nous cherchons des moyens d'améliorer le service. Le déploiement d'Internet haute vitesse demeure donc évidemment un projet à réaliser. Je n'ai pas d'échéancier précis en ce sens, mais je sais que c'est important pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick et qu'il s'agit d'un projet auquel nous aimerions donner suite. Il s'agit toutefois d'un projet que nous essaierons de réaliser dans le cadre de notre contrat de service global, en tenant compte des façons dont nous pouvons créer des synergies avec les compagnies mentionnées ainsi qu'avec Xplornet, entre autres.

[Original]

M^{me} F. Landry : Monsieur le président, ma question est très claire : Le gouvernement actuel ne considère-t-il pas que l'accès à Internet haute vitesse dans toutes les régions rurales du Nouveau-Brunswick est important?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Oui, Monsieur le président, je comprends que l'accès à Internet haute vitesse est important.

[Original]

Écoles

M. K. Chiasson : Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est rendu dans ma circonscription, la semaine dernière, pour faire la visite de la Polyvalente W.-Arthur-Losier. Il faut se rappeler que c'est le ministre même qui a mis fin aux travaux de modernisation à mi-vie de notre polyvalente, l'automne dernier, choisissant de commencer de nouveaux projets, tels que la construction d'une nouvelle école dans sa propre circonscription, avant même de terminer les projets déjà en cours.

Monsieur le président, les travaux de modernisation ont commencé en 2015, et il ne reste que deux étapes à achever pour apporter le projet à terme. Alors, après avoir vu l'état actuel de cette polyvalente avec ses propres yeux, le ministre de l'Éducation et du Développement de la



petite enfance est-il maintenant prêt à reconnaître son erreur et à achever les deux dernières étapes des travaux?

[Traduction]

L'hon. M. Cardy : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de sa question, même si elle était déconnectée de la réalité, que je vais expliquer en deux ou trois brèves observations. D'abord, je pense que nous aimerions tous que, lorsqu'un parlementaire prend la parole à l'Assemblée législative, il ait une certaine compréhension de base des structures dont il parle. Le ministre ne prend pas de décisions concernant les priorités liées à la construction d'écoles. Dans la province, il y a des organismes dûment élus appelés conseils d'éducation de district.

[Original]

Ce sont les conseils d'éducation de district.

[Traduction]

Les conseils sont responsables de la construction des écoles. Ils présentent des listes au ministère, qui les analyse au moment d'établir le budget de capital. Comme je l'ai déjà dit, je prendrai les décisions au sujet de la construction d'écoles en fonction des fonds qui me sont fournis au titre du processus budgétaire et des priorités cernées par les représentants locaux élus. Le gouvernement a toujours défendu les gouvernements locaux et la décentralisation.

Les gens d'en face ne peuvent pas s'imaginer qu'une décision soit prise par quiconque autre que les gens du Cabinet du premier ministre. Nous savons, encore une fois, que les gens d'en face ont pendant très longtemps vécu sous un régime de peur et de contrôle. Nous espérons qu'ils s'en remettront.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. J. LeBlanc : Il y avait des priorités.

[Original]

Merci, Monsieur le président, de m'accorder ce temps. Retarder un projet déjà commencé, tel que celui de la Polyvalente Louis-J.-Robichaud, à Shédiac, n'est pas un moyen intelligent de gérer l'argent des gens du Nouveau-Brunswick. Le projet finira par coûter bien plus cher. Encore une fois, je demande au ministre comment cela ne peut pas être une décision bien politique? Cette décision n'est certainement pas basée sur une économie intelligente.



[Traduction]

L'hon. M. Cardy : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question, mais je n'ai aucune leçon à recevoir des parlementaires de l'autre côté de la Chambre au chapitre de la gestion financière. Lorsque je prends des décisions qui servent au mieux les intérêts des élèves de la province, je le fais en sachant que nous avons hérité de problèmes de mauvaise gestion et de gaspillage. Comme nous en avons discuté ici aujourd'hui, des millions de dollars ont été gaspillés pour payer les amis de l'ancien premier ministre et les personnes qui traînaient dans les bureaux du Parti libéral en vue d'obtenir tous les contrats possibles. Voilà en quoi consistait la gestion responsable de l'ancien gouvernement.

Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a fait des choix rationnels. Nous avons consulté les ministères, nous avons écouté les fonctionnaires et nous avons écouté les représentants élus des conseils d'éducation de district. Savez-vous ce que j'ai fait? Je leur ai dit ceci : Quand vous me donnerez la liste des priorités, je vous écouterai. Puis, c'est ce que j'ai fait. Les deux écoles construites cette année sont celles que les CED en question et les fonctionnaires du ministère ont cernées pour que nous fassions les bons choix pour les gens de la province.

Télécommunications

M. Harvey : Monsieur le président, je veux poser une question à la ministre du Développement économique, car je pose des questions au premier ministre sur les services d'Internet à large bande dans les régions rurales au Nouveau-Brunswick, mais il ne connaît absolument pas le sujet. Je ferais mieux de poser la question à la ministre qui connaît le dossier.

Je dirais à la ministre que notre ancien gouvernement travaillait avec une compagnie du Nouveau-Brunswick, Monsieur le premier ministre. Il y a des compagnies qui ne sont pas d'ailleurs. Elles sont au Nouveau-Brunswick, elles exercent leurs activités au Nouveau-Brunswick et elles fournissent des services au Nouveau-Brunswick.

Il y a une compagnie dans le comté de Carleton qui travaille avec le gouvernement fédéral à la phase 1. Le projet avance dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La mise en oeuvre de la phase 2 devait avoir lieu cette année. La ministre du Développement économique prendra-t-elle la parole et dira-t-elle quand la mise en oeuvre aura lieu? Quand la phase 2 prendra-t-elle fin? La ministre informera-t-elle la Chambre de la situation?

L'hon. M. Higgs : Je ne peux que supposer que le député d'en face parle de Xplornet, soit de la phase 1 d'une valeur de 20 millions de dollars et de la phase 2 qui coûtera un autre 20 millions de dollars au gouvernement. Il s'agit d'une façon de faire typique de l'ancien gouvernement. Il n'y a que la quantité d'argent que le gouvernement peut affecter à la réalisation d'un projet qui compte.



Quand je parle de recourir à des compagnies, de chercher et d'explorer des possibilités, tout comme pourrait l'indiquer le nom Xplornet, je parle d'explorer les options pour trouver la meilleure afin d'obtenir le meilleur résultat possible et d'optimiser nos ressources. Je continuerai d'agir ainsi. Je continuerai de travailler avec Xplornet et je continuerai de travailler avec d'autres compagnies. Au bout du compte, Monsieur le président, ce qui importe, c'est d'avoir le bon service au bon tarif pour les gens de la province. Je pense qu'ils le méritent. Je pense qu'ils méritent beaucoup mieux que ce qu'ils ont obtenu au cours des quatre dernières années ; c'est pourquoi nous fournirons de bien meilleurs résultats. Je connais très bien Xplornet, Monsieur le président.

Herbicides

M. DeSaulniers : Monsieur le président, les gens sont inquiets des effets de la pulvérisation d'herbicides pour la santé et l'environnement. Énergie NB utilise régulièrement du glyphosate pour détruire la végétation sous ses lignes de transport d'électricité. Je vois qu'Énergie NB a récemment annoncé que, encore cette année, elle prévoyait procéder à l'épandage de glyphosate le long des lignes électriques, mais l'annonce n'est pas claire et ne fournit pas beaucoup de détails. Monsieur le président, selon moi, Énergie NB pense qu'elle a un quelconque droit souverain, car elle fait les choses à sa façon. Le ministre du Développement de l'énergie et des ressources partage-t-il les préoccupations des gens concernant l'utilisation d'herbicides?

L'hon. M. Holland : Monsieur le président, je veux vous remercier de me permettre de prendre la parole et de répondre à des questions aujourd'hui à la Chambre. Effectivement, le député du côté de l'opposition a raison. Une annonce a été publiée au sujet du programme de pulvérisation. Elle contenait certains détails. Je suis d'accord avec le député assis à ma droite sur le fait que nous pourrions certainement en fournir plus. Voilà pourquoi je suis ici pour parler de quelques éléments.

Nous travaillons avec Énergie NB, et, depuis que je suis ministre responsable d'Énergie NB et donc défenseur de la clientèle, j'ai signalé que nous devons améliorer nos communications. Nous devons veiller à ce que la clientèle de l'entreprise de service public reçoive des renseignements adéquats et exacts concernant les initiatives qui la touchent directement.

Je vais pouvoir fournir des détails au sujet des questions précises dont vous parlez. Je suis très fier de dire que, après avoir réfléchi, consulté Énergie NB et examiné attentivement les préoccupations liées à la pulvérisation à cet égard, nous annonçons une réduction de 30 % de la pulvérisation d'herbicides le long des lignes électriques d'Énergie NB cette année.

M. DeSaulniers : Merci, Monsieur le président. J'ai une autre question concernant le programme de pulvérisation d'herbicides. J'ai passé une grande partie de ma vie en plein air. J'ai pêché le saumon, j'ai fait du canot et je suis allé à la chasse ; j'ai tout fait. J'ai beaucoup de préoccupations à cet égard.



Voici ma question : Le ministre du Développement de l'énergie et des ressources collabore-t-il avec le ministre de l'Environnement afin d'avoir des discussions sérieuses concernant le programme de pulvérisation d'herbicides, ou signe-t-il sans discuter les documents qui sont placés devant lui?

L'hon. M. Carr : Monsieur le président, je vous remercie de la question, car elle me donne la possibilité de dire que je collabore non seulement avec mon collègue qui siège à mes côtés, mais aussi avec tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et avec les tiers partis, les quatrièmes partis et les cinquièmes partis, peu importe comment vous voulez les appeler, et la question me donne l'occasion de préciser l'étendue de la collaboration.

Le gouvernement précédent a fait fi des demandes visant à examiner la question. Même lorsque les parlementaires de la région de Saint-Quentin ont signé la pétition, ont parlé publiquement et ont dit qu'ils appuyaient une réduction de la pulvérisation d'herbicides par l'intermédiaire d'un plan qui réglerait la question au fil du temps, tous les efforts déployés n'ont abouti à rien.

De plus, je suis fier de dire au député à ma droite que, grâce à des discussions avec le député ici, des gens de l'industrie, Énergie NB et des propriétaires de terrains boisés, nous réduirons aussi cette année la pulvérisation d'herbicides dans les secteurs protégés de bassins hydrographiques sur les terres de la Couronne. Nous commencerons à établir plus de règlements pour l'avenir. Pour l'instant, il s'agit selon moi d'un bon début, et je suis très content qu'on m'ait posé la question. Nous serons disposés à en parler davantage dans l'avenir, car nous n'avons pas peur de prendre des décisions difficiles.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Soins de santé

M. Coon : Monsieur le président, en écoutant hier après-midi les discours des parlementaires des deux côtés de la Chambre, j'ai pensé au travail que nous avons été élus pour faire. Ce que j'ai trop souvent entendu raconter était des fables tapageuses et violentes qui, en fin de compte, n'avaient aucun sens.

La capacité de notre système de santé à dispenser des soins s'est terriblement détériorée. Notre modèle de soins est dépassé. Les gouvernements qui se sont succédé le savaient. Même l'idée d'instaurer des soins de santé préventifs demeure à l'état de projet ; nous restons donc les bras croisés pendant que la méthamphétamine en cristaux endommage le cerveau de certains de nos jeunes. Cette semaine, j'ai rencontré la directrice générale du Réseau de santé Horizon pour la deuxième fois depuis ma réélection et je suis inquiet, très inquiet, Monsieur le président.

Monsieur le président, le ministre de la Santé juge-t-il utile de créer un caucus multipartite sur la réforme des soins de santé afin d'entreprendre la restructuration dont nous avons



grandement besoin de façon à ce que devienne réalité le projet qui lui semble impossible maintenant sur le plan politique?

L'hon. M. Flemming : Monsieur le président, la question est sensée, et je veux en remercier le député. S'il y a bien un sujet pour lequel nous devrions unir nos efforts et travailler ensemble, ce sont les soins de santé. S'il y a un sujet que nous ne devrions pas politiser, ce bien celui-là. Je remercie le député de la question. Je le remercie de ce qui, à mes yeux, est une offre sincère de collaboration pour travailler ensemble afin de résoudre un problème commun ; je suis donc très content de collaborer à cet égard. Je m'en réjouis.

Depuis que je suis ministre, j'entretiens une étroite collaboration avec le député de Fredericton-Sud, et je le remercie d'avoir soulevé le sujet. La réponse à sa question est oui. Je dirais que je suis très content de collaborer. Je crois que le fer aiguisé le fer et que le député d'en face doit apporter sa pierre. Le ministre de la Santé le remercie de son apport.

M. Coon : En fait, Monsieur le président, l'étude de toutes les plateformes électorales permet de déceler un vaste terrain d'entente entre les partis, et je pense qu'il existe de véritables possibilités à cet égard.

Nous ne sommes quand même pas seuls face aux difficultés que nous éprouvons concernant la santé de notre population et la détérioration de notre système de soins de santé. Nous sommes aux prises avec les mêmes difficultés que rencontrent les autres provinces du Canada atlantique, étant donné que nous avons en commun les changements démographiques que le système ne peut supporter sans qu'il y ait une répartition plus juste d'Ottawa au titre du Transfert canadien en matière de santé. À mon avis, la situation est suffisamment grave pour justifier la tenue d'un sommet régional sur les soins de santé qui réunirait tous les partis représentés aux quatre assemblées législatives afin d'évaluer la possibilité d'une plus grande collaboration pour ce qui est des soins de santé et d'une coordination de nos efforts en vue de parvenir à une solution équitable concernant le financement insuffisant d'Ottawa.

Monsieur le président, il est temps d'agir avec audace. Je tâche de proposer de possibles lignes d'action qui nous permettront de passer sans encombre de l'état d'inertie infernal dans lequel nous nous trouvons à la mise en place de solutions. Le ministre juge-t-il utile de s'entretenir avec des représentants des assemblées législatives du Canada atlantique à l'occasion d'un sommet régional sur les soins de santé?

L'hon. M. Flemming : Je vous remercie de la question. En effet, j'estime que l'idée est bonne. Compte tenu de la population vieillissante, de notre population et de l'espérance de vie maintenant plus longue, les besoins en soins de santé pourraient croître, du fait de leur nature, de 5 % par année. Notre croissance économique n'est pas de 5 % par année ; c'est pourquoi nous devons travailler d'arrache-pied afin d'agir du mieux que nous pouvons sur le plan de l'efficacité. Or, nous devons aussi nous faire entendre à Ottawa. Il n'est pas possible de traiter chaque province de la même manière parce qu'aucune n'est pareille. Il faut prendre en compte



la démographie et les groupes d'âge. Le député a tout à fait raison de dire que, à moins que nous fassions...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Développement économique

M. Melanson : Monsieur le président, quand j'ai posé la question mardi au premier ministre concernant la perspective d'importants investissements en capital du secteur privé dans le pipeline, en raison du fait que le CEPA, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, prévoit que le Nouveau-Brunswick sera en queue de peloton pour ce qui est des grands investissements, le premier ministre a tout d'un coup mentionné le gaz de schiste. Cette question nous a ensuite appris que le gouvernement avait secrètement levé le moratoire sur la fracturation hydraulique dans une région en particulier au Nouveau-Brunswick. Il n'a toujours pas précisé l'endroit.

Monsieur le président, l'investissement prévu ne se réalisera qu'en 2021, si cela se produit. Il reste deux années d'ici là. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent rester ici et accéder à un emploi. Le premier ministre nous dirait-il ceci : Quel est son plan de développement économique? De plus, d'où viendront les investissements en question?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, en ce qui concerne le sujet en particulier, nous savons que le moratoire n'est pas levé. Le règlement a été modifié pour autoriser la mise en valeur dans la région de Sussex. Quand les gens d'en face consulteront la modification réglementaire applicable — nous l'avons fait circuler hier —, ils comprendront tout, Monsieur le président. Cela n'avait absolument rien de secret puisque, il y a six mois, nous avons dit que nous adopterions cette modification. Nous avons dit que nous l'adopterions au plus tard à la fin de mai, et c'est que nous avons fait. Je suppose qu'il est étonnant que nous l'ayons effectivement fait.

L'autre idée, pour ce qui est des possibilités... J'ai mentionné la mise en valeur du gaz comme étant une possibilité, car c'est ce qui se produit en Colombie-Britannique. C'est ce que le Québec a entrepris, Monsieur le président, en construisant son installation. Quand je parle d'une économie en transition, l'important est de trouver des fonds au sein du système qui contribuent à l'innovation. Voilà comment la Norvège a procédé, Monsieur le président. Voilà pourquoi 50 % du parc automobile y est électrique. C'est parce que là-bas, une subvention de 25 % est accordée pour l'achat d'une voiture électrique, qui est financée par l'industrie du pétrole et du gaz, Monsieur le président.

Voici comment il faut procéder. Il faut utiliser les fonds disponibles à bon escient, et c'est ce que nous comptons faire. Nous examinons le Nord et nous y voyons des possibilités d'investissement, comme des usines de granulés. Nous examinons les entreprises de la province qui requièrent du personnel, Monsieur le président.



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson : Monsieur le président, en écoutant la réponse du premier ministre, on se rend compte qu'il est sur tous les fronts, mais le gouvernement actuel ne dispose pas d'une feuille de route concrète pour le développement économique et la création d'emplois dans la province.

Nous nous souvenons tous... Je pense qu'il faut remonter un peu dans le temps, mais pas trop loin, de 2010 à 2014, quand le premier ministre était ministre des Finances. En tant que ministre des Finances à l'époque, il était responsable des politiques budgétaires et des politiques économiques. L'économie se contractait à ce moment-là, et le taux de chômage était élevé. Les gens du Nouveau-Brunswick avaient de la difficulté, non seulement pour trouver un emploi, mais aussi pour rester travailler dans la province et subvenir aux besoins de leur famille et de leurs proches. Nous ne voulons pas revivre une telle situation, Monsieur le président. Les gens du Nouveau-Brunswick ne veulent pas que la tendance se reproduise et que le scénario se répète. À mon avis, le premier ministre devrait avoir l'obligeance d'élaborer un plan concret de développement économique pour que nous puissions tous comprendre ce qui en est et pour que de vrais emplois soient créés dans la province.

L'hon. M. Higgs : Vous avez tout à fait raison. Nous ne voulons pas revivre les quatre dernières années, car notre province n'en a pas les moyens, et nous voulons effectivement un plan économique qui ne se limite pas à investir l'argent des contribuables pour construire quelque chose dont nous n'avons pas besoin, Monsieur le président, c'est-à-dire construire quelque chose pour la simple et bonne raison que cela créera un emploi. La solution n'est pas viable. Demandons à n'importe quel économiste, quel qu'il soit. Les gains à court terme feront place à des difficultés à long terme. Tout ce qui a été examiné auparavant consistait en un plan sur quatre ans, qui ne fait qu'assurer la réélection.

Vous avez raison. Je suis sur tous les fronts parce que chaque coin de la province mérite d'être considéré afin de pouvoir prospérer autant que possible. Nous discutons avec les compagnies. Qu'il s'agisse d'une mine de sel à Sussex... Nous n'y avons pas injecté de fonds, Monsieur le président, mais nous nous approvisionnerons en sel dans notre province. Qu'il s'agisse de la construction d'un pont en bois pour créer des emplois dans la province... Nous n'injecterons pas de fonds à cet égard, Monsieur le président, car les compagnies veulent construire dans la province. Ou bien nous cherchons à maîtriser notre dette pour que les gens disent : Enfin, le gouvernement du Nouveau-Brunswick prend la situation en main...

Les compagnies veulent s'établir ici, Monsieur le président. Je ne suis pas tenu de continuer à leur verser de l'argent pour les obliger à venir ici.

Le président : La période des questions est terminée.

